

Les audiences portant sur le projet de loi 52 se poursuivent en commission parlementaire, prenant de l'intensité au fur et à mesure que les organisations marquent fermement leur position.

Il faut donc y revenir, parce que ce débat est fondamental, autant pour les médecins que pour tout le monde, et parce que le ton monte, alors que des joueurs virulents se manifestent.

Du côté des «pour», on trouve notamment les grandes organisations médicales – FMSQ, FMOQ et Collège des médecins du Québec, qui veut même en [élargir la portée](#) – et [plusieurs syndicats](#), qui appuient sans réserve ou demandent seulement des modifications mineures. Le président de la FMSQ, le docteur Gaétan Barrette, a souligné la grande qualité du projet, jugeant qu'il pouvait être adopté tel quel.

La Protectrice du citoyen, dont les opinions pertinentes demeurent toujours sensibles aux réalités humaines, a également fortement [appuyé](#). Citée par *La Presse*, elle disait que:

«Cet élément est d'une importance capitale. Toute personne, lorsqu'elle arrive à cette étape terminale de sa vie, doit pouvoir recevoir des soins de qualité et d'un environnement stable où le respect de son intimité est assuré.»

Quant à la Commission des droits de la personne, elle est aussi [très favorable](#) et souhaite même, comme le Collège des médecins du Québec, que le droit d'accès à l'aide médicale à mourir soit étendu, parce qu'elle:

«s'inquiète (...) des conditions juridiques imposées par le projet de loi qui font en sorte que ni les personnes mineures, ni les personnes inaptes à consentir aux soins, ni les personnes qui ne sont pas assurées au sens de la Loi sur l'assurance maladie ne peuvent bénéficier de l'aide médicale à mourir.»

Écrit par Alain Vadeboncoeur
Samedi, 05 Octobre 2013 22:49 -

Mais d'autres groupes de médecins (on parle parfois de petits groupes) ont enchaîné, avec des avis nettement plus critiques. Tandis que sur le Web, des groupes de la mouvance *pro-vie* en profitaient pour tomber dans la [désinformation manifeste](#)

.

Le docteur Patrick Vinay, ancien doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et actuel président de la toute récente Société québécoise des médecins en soins palliatifs (fondée en mai 2013) s'est insurgé contre le projet.

Il a même suggéré que des médecins pourraient accélérer la mort de leurs patients afin de pouvoir en hospitaliser d'autres, question de faire un peu plus d'argent. *Ouch!* Ainsi va un passage surprenant de leur mémoire:

«Les médecins hospitaliers seront en conflit d'intérêts avec le malade puisqu'ils retireront des bénéfices personnels directs en posant un geste euthanasique: les lits ainsi libérés seront alors occupés par l'admission de nouveaux malades, lesquels nécessiteront des soins actifs beaucoup plus rémunérateurs».

Vifs débats sur les soins de fin de vie et le projet de loi 52

Écrit par Alain Vadeboncoeur
Samedi, 05 Octobre 2013 22:49 -



[Vifs débats sur les soins de fin de vie et le projet de loi 52](#) - [Écrit par Alain Vadeboncoeur](#) - [Samedi, 05 Octobre 2013 22:49](#) - [Source: \[http://www.lesaffaires.com\]\(#\)](#)